

<https://www.afpen.fr/Audience-au-ministere-prevue-le-31,318.html>



Audience au ministère du 31 mars 2010, le Compte rendu.

- Archives - Archives des Actualités -



Date de mise en ligne : dimanche 28 mars 2010

Copyright © AFPEN - Association Française des Psychologues de
l'Éducation Nationale - Tous droits réservés

Une délégation de l' AFPEN a été reçue au ministère ce Mercredi 31 Mars à 11h avec l' ensemble des signataires* de la lettre au ministre du 26 février dernier.

Lors de cette audience, il a été abordé différentes questions dont la pérennité des postes en réseau, les orientations et le devenir de la formation des psychologues (voir le CR ci-dessous).

L'AFPEN vous informe au fur et à mesure de la volonté du ministère de poursuivre ces rencontres en incluant aussi les associations professionnelles.

pour le BN de l'AFPEN,

* les signataires de la lettre unitaire du 26 février :

FCPE et PEEP) ;(FNAREN, FNAME, AFPEN) ; (SNUipp-FSU, Se-UNSA, SGEN-CFDT, SNUDI-FO, SUD éducation, CGT-éducation),

CR de la délégation AFPEN reçue au ministère le 31 mars 2010.

Une délégation formée par un représentant de chaque organisation a été reçue au Ministère ce mercredi 31 mars de 11h30 à 12 45 par Patrick ALLAL, conseiller social auprès du Ministre et René MACRON du Bureau des écoles, Direction Générale de l'Enseignement Scolaire.

Chaque organisation a pu évoquer les questions cruciales posées à la profession et notamment la chute de la baisse des départs en formation et les conséquences afférentes.

Les représentants du ministère semblent partager le constat, mais sont surpris de l'ampleur du déficit en postes (E ;G ;PSY) :

[-] 14 844 postes (pourvus et non pourvus) en 2008.

[-] 12 890 postes (pourvus et non pourvus) en 2009.

Soit une perte de près de 2000 postes. (et non 1500) et les chiffres pour 2010/2011 s'annoncent encore en baisse.

Plusieurs raisons sont avancées quant à cette chute : la perte d'attractivité et l'insécurité de l'avenir de ces métiers mais cela n'explique pas les refus de départs en stages donnés par certaines académies et la fermeture de postes dits surnuméraires.

Devant cet état des lieux, le ministère annonce « son engagement à stabiliser le dispositif ».

Il ne s'agit pas de rétablir les 1500 postes déjà supprimés, mais de rédiger très vite une lettre d'instruction aux IA.

Quelles sont les limites de cette promesse ? N'y a-t-il pas un paradoxe entre le discours ministériel et l'autonomie de gestion des IA ?

Le groupe unitaire des onze signataires auxquels se sont rajoutés depuis l'ANCP et l'AGSAS on choisi de continuer

Audience au ministère du 31 mars 2010, le Compte rendu.

à travailler ensemble pour que les exigences présentées lors de l'audience soient entendues.

Le ministère accepte de recevoir à nouveau les organisations syndicales le 6 avril, les organisations professionnelles dont l'AFPEN le 7/04 et les associations de parents le 8/04.

Concernant le devenir des formations spécialisées qui semble être au bon vouloir de quelques universités qui créent des masters... aucune perspective ministérielle n'a été annoncée ce jour. La réflexion quant au devenir de la formation universitaire dans un cadre national sera l'objet de discussions à venir avec le ministère.

Une conférence de presse d'une heure a rassemblé ensuite les onze organisations et des journalistes présents de France Inter/France-info/ Le Monde/ Le café pédagogique / l'AEF au siège d'un syndicat et a clos cette journée.

Bien cordialement,

Le Bureau National de l'AFPEN